

Paris, le 28 janvier 2020

RETRAITE UNIVERSELLE : LE LOBBYING de LA CSMF en ACTION

L'entretien du secrétaire d'Etat chargé des retraites Laurent Pietraszewski accordé au Quotidien du Médecin, va dans le sens de ce que défend la CSMF depuis de nombreux mois.

La CARMF pourra bénéficier d'une délégation de service public de la part de la Caisse Nationale de Retraite Universelle (CNRU).

La CNRU versera une compensation aux régimes complémentaires obligatoires des professions libérales pour garantir le financement des droits. « La CARMF recevra une dotation lui permettant d'assumer la totalité de ses engagements financiers ».

Les réserves financières de la CARMF ne pourront « bénéficier qu'au profit de ceux qui les ont constituées ». Aucune ambiguïté : les réserves appartiennent bien aux médecins.

La création d'un régime complémentaire réclamée depuis des mois par la CSMF pour compenser la baisse des prestations, conséquence mécanique de la baisse des cotisations, ne présente pas « de raison de s'y opposer ».

L'ASV sera conservé dans le champ conventionnel et le principe d'une prise en charge d'une partie des cotisations sociales par la CNAM sera inscrit dans la loi. Le niveau de cette participation sera l'objet de la négociation conventionnelle... comme aujourd'hui.

En ces circonstances où la CSMF est attaquée de toutes parts, qu'il est agréable d'avoir raison contre tout le monde ! Oui la CARMF va continuer d'exister, oui les réserves resteront la propriété des médecins, oui créer un régime complémentaire géré par la CARMF est possible pour préserver un niveau de retraite déjà plus que modeste, oui l'ASV restera dans le champ conventionnel et la participation de l'Assurance Maladie inscrite dans la loi.

Mais ce ne sont que les engagements oraux du Secrétaire d'État chargé des retraites. Ne soyons pas naïfs : ces belles paroles ne doivent pas nous faire baisser la garde. Les médecins libéraux doivent rester vigilants et mobilisés. Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ! La négociation technique doit se poursuivre pour que les beaux engagements politiques soient confirmés : maintenant, des actes !

La CSMF s'y emploie et va continuer à le faire : agir plutôt que subir, s'opposer en proposant pour sauver nos retraites et notre indépendance !

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron

01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [You Tube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.